

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (18) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

Mme BOURAT donne pouvoir à M.ABELIN
Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (5) :

M.PICHON
M.BEN EMBAREK
M.BARBOT
Mme DE COURREGES
M.GUIMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

1) *En raison de la fin du détachement d'une conseillère en prévention de la direction des ressources humaines et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie B de la filière technique sur les grades de technicien ou de technicien principal de 1ère classe, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade de technicien principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

2) *Dans le cadre de la mobilité de l'ambassadeur de tri au sein du service gestion des déchets, et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste sur les grades de technicien principal de 2ème ou de 1ère classe, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade de technicien sera supprimé, après avis du comité technique.*

3) *Afin d'assurer le pilotage des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et la mise en œuvre du programme « Action cœur de ville » pour lequel la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et la ville de Châtellerault ont été retenues, il est demandé de créer au sein du service habitat et gestion du patrimoine un poste de Chef de projet OPAH. Ses principales missions seront de :*

- Assurer le suivi de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU engagée par la collectivité en mars 2018

- Piloter les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en lien avec des opérateurs missionnés

- Participer à la mise en œuvre du programme « Action cœur de ville » sur les actions liées à l'immobilier et l'habitat

- Assister la responsable du service sur la mise en application des actions du Programme Local de l'Habitat, et contribuer à la mise en place et l'alimentation de l'Observatoire de l'habitat

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 juillet 2018

n°6

page 2/4

dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée d'un an, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

- d'un diplôme de niveau bac+5 minimum dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire ou des sciences politiques,*
- d'une expérience dans le domaine de l'habitat et notamment dans l'animation de programmes*

4) En raison de la disponibilité pour convenances personnelles de l'animatrice économique du service économie et entreprises et considérant que la nature des missions qui lui étaient confiées relèvent d'une catégorie hiérarchique supérieure, il est demandé de créer un poste d'Animateur économique. Ses principales missions seront :

- l'animation économique :*
 - entretenir le contact avec les entreprises de Grand Châtellerault*
 - échanger et transmettre des informations*
 - comprendre et favoriser le développement des écosystèmes territoriaux et entrepreneuriaux*
 - soutenir les projets de développement des entreprises*
- la communication économique du territoire :*
 - impulser, coordonner et assurer la promotion économique de Grand Châtellerault*

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

- d'un diplôme de niveau bac+3 minimum*
- d'une expérience professionnelle minimum de 3 ans dans le domaine de l'économie ou de l'aménagement du territoire, idéalement dans une agence de développement, une collectivité ou un organisme consulaire.*

5) Afin de développer la promotion de la pépinière d'entreprises René Monory, de conduire une démarche d'accompagnement plus fine et optimum des entreprises accueillies au sein de la pépinière et de tendre vers la certification de la structure, il est demandé de créer au sein du service économie et entreprises un poste d'Animateur de la pépinière d'entreprises. Ses principales missions seront de :

- *Apporter un appui à la création d'entreprise et au suivi des jeunes entreprises hébergées*
- *Obtenir une certification de la pépinière d'entreprises*
- *Maintenir et développer le positionnement de la pépinière*
- *Gérer la pépinière d'entreprises*
- *Participer au développement économique du territoire en lien avec le service Économie et entreprises*

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

- *d'un diplôme de niveau bac+2 minimum*
- *d'une expérience professionnelle minimum de 3 ans dans l'accompagnement et la création d'entreprises*

Le poste créé précédemment sur le grade de rédacteur sera supprimé après avis du comité technique.

Pour information, les nominations en qualité de stagiaire sur les grades d'adjoint administratif de 2 gestionnaires paie-carrière et la mobilité d'un agent en charge de la logistique des salles de spectacles titulaire du grade d'adjoint technique pourvoient 3 postes vacants.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°2 du bureau du 18 juin 2018 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 juillet 2018

n°6

page 4/4

CONSIDERANT qu' il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de créer les postes suivants :

- 1) 1 poste sur les grades de technicien ou de technicien principal de 1ère classe, à temps complet,
- 2) 1 poste sur les grades de technicien principal de 2ème ou de 1ère classe, à temps complet,
- 3) 1 poste sur le grade d'attaché, à temps complet,
- 4) 1 poste sur le grade d'attaché, à temps complet,
- 5) 1 poste sur le grade d'attaché, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2018.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 11/07/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER